



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8412^e séance

Mardi 4 décembre 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Adom.	(Côte d'Ivoire)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M. Gebru
	Fédération de Russie.	M. Kuzmin
	France.	M ^{me} Gasri
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan.	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou.	M. Tenya
	Pologne.	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 15 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2018/1031)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ma Zhaoxu, Représentant permanent de la Chine, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de novembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Ma et à son équipe pour la maestria et le grand talent diplomatique avec lesquels ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 15 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2018/1031)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs créée par la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1031, qui contient une lettre datée du 15 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je donne maintenant la parole à M. Khan.

M. Khan (*parle en anglais*) : C'est véritablement un honneur singulier et un privilège que de présenter ce premier rapport (voir S/2018/1031) de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à répondre de ses crimes présumés. Nous entendons

également exposer notre vision stratégique initiale, les progrès accomplis à ce jour pour la concrétiser, et nos principales priorités à mesure que nous poursuivons nos préparatifs en Iraq, avant de lancer nos activités de fond, les enquêtes à proprement parler, en début d'année prochaine.

Je voudrais cependant commencer par une évidence, mais il s'agit de quelque chose qui, si je peux me permettre, demande que nous prenions tous le temps de la réflexion, pour rendre hommage à l'infatigable courage et à la persévérance des personnes qui ont survécu aux crimes de Daech et prendre acte des immenses souffrances qu'elles ont subies. Nous devons saluer et garder à l'esprit leur force d'âme, qui leur a permis de rester fermes et d'aller de l'avant. Bien entendu, dans le cadre de ces efforts, il convient de souligner le rôle que l'unité et la persévérance collective du peuple iraquien ont joué dans la défaite de l'EIIL sur le plan territorial.

Maintenant que l'EIIL a été chassé de ses fiefs, l'ampleur et la gravité des actes odieux commis sont devenus tragiquement bien évidentes. Témoignage après témoignage, de nombreux témoins ont révélé que des exactions et des actes de dépravation inimaginables avaient été commis. Des milliers de nos semblables – des hommes et des milliers et des milliers de femmes et d'enfants – ont été victimes de l'EIIL et témoins de ses agissements. Par sa résolution 2379 (2017), le Conseil de sécurité a accédé sans équivoque à l'unanimité et à l'unisson à une demande d'aide que lui avait adressée par le Gouvernement iraquien, en vue d'obtenir un appui à ses efforts visant à amener l'EIIL à rendre des comptes.

Rappelant la menace mondiale que représente pour la paix et la sécurité internationales l'EIIL, par ses actes de terrorisme, le Conseil a demandé que soit constituée une Équipe d'enquêteurs à l'appui des efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. En outre, le Conseil a souligné qu'en ma qualité de Conseiller spécial et de Chef de l'Équipe d'enquêteurs, je devais encourager dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes commis par Daech et travailler aux côtés des survivants, conformément aux normes relatives aux droits de l'homme et aux meilleures pratiques des Nations Unies, désormais bien établies. Il s'agit à la fois d'un impératif et d'un objectif : faire en sorte que ces

crimes soient reconnus dans le cadre bien circonscrit de la loi. Cet aspect est développé plus en détail dans notre rapport (voir S/2018/1031), en date du 16 novembre.

Alors que je passe au sujet suivant couvert par cet exposé, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Conseil et le Gouvernement iraquien pour la grande confiance qu'ils ont placée dans l'Équipe d'enquêteurs relativement à cet important mandat et réitérer l'évidence, à savoir que nous sommes résolus à respecter strictement ce mandat et la résolution 2379 (2017) pour veiller à ce que les auteurs de ces actes fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires conformément aux meilleures pratiques des Nations Unies et au droit international, ce qui nous permettra de nous acquitter de notre mandat.

Depuis qu'elle a commencé à travailler de manière formelle le 20 août, l'Équipe d'enquêteurs a pris d'importantes mesures préparatoires, conformément au mandat que lui a confié le Conseil, afin de jeter, nous l'espérons, des fondements solides en vue du lancement des activités d'enquête au début de l'année prochaine. Grâce à ces efforts et au soutien de partenaires clés au sein du système des Nations Unies, notamment le Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions, ainsi qu'à l'appui sans faille du Bureau des affaires juridiques, l'Équipe d'enquêteurs pu se déployer en Iraq le 29 octobre.

Dans la conduite des activités préparatoires décrites dans notre premier rapport, nous avons été essentiellement guidés par deux impératifs. Premièrement, l'Équipe doit fonctionner comme un mécanisme de responsabilisation indépendant, impartial et crédible, à même de mener toutes ses activités dans le respect des normes les plus rigoureuses possibles. Deuxièmement, il faut veiller à ce que nos activités soient menées en collaboration et en coopération avec le Gouvernement iraquien, dans le plein respect de la souveraineté nationale, afin de tirer parti des compétences et d'obtenir l'appui de tous les éléments de la société iraquienne.

Comme il ressort de la résolution 2379 (2017) et du mandat de l'Équipe d'enquêteurs (S/2018/118, annexe), approuvé par le Conseil en février, ces impératifs ne sont pas contradictoires et ne sont pas des poids d'une balance dont il faut maintenir l'équilibre fragile. Au contraire, nous estimons que la mise en place de l'Équipe en tant qu'entité indépendante et impartiale et une collaboration fructueuse et véritable avec le Gouvernement iraquien

et l'ensemble de la population iraquienne dans le cadre de ses travaux sont des principes qui se renforcent mutuellement et qui, s'ils sont appliqués efficacement, lui permettront de surmonter les nombreuses difficultés auxquelles elle sera confrontée et de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil.

Pour permettre à l'Équipe d'enquêteurs de mener ses travaux en toute indépendance et avec impartialité, conformément aux normes internationales que je viens d'évoquer, nous nous sommes attachés, au cours des trois premiers mois de nos activités, à élaborer les cadres logistiques, techniques et administratifs de base, qui ont été pris en compte dans le projet de budget présenté à l'Assemblée générale pour examen.

En ce qui concerne le premier aspect – les modalités logistiques –, nous avons trouvé d'anciens locaux des Nations Unies qui seront remis en état et qui nous serviront de quartier général et de locaux permanents à Bagdad. En outre, des plans ont également été élaborés concernant les infrastructures physiques et technologiques nécessaires à l'enregistrement et à la collecte des pièces et des éléments de preuve. Cela permettra, nous l'espérons, de garantir le stockage efficace des informations documentaires, médico-légales et numériques, sur lesquelles doivent se baser toutes les enquêtes dignes de ce nom menées conformément aux normes internationales.

Deuxièmement, des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne le cadre technique. Nous avons commencé à élaborer des directives générales concernant les principales activités, notamment la collecte, la préservation et le stockage des éléments de preuve et des documents, ainsi que la gestion des informations et la chaîne de responsabilité. Ces questions seront d'une importance capitale pour la protection des témoins. Un recensement initial des informations a déjà été effectué, ce qui nous a permis de déterminer les principales sources d'éléments de preuve.

Nous avons également consacré beaucoup de temps à prendre des mesures permettant d'éviter un redoublement inutile des tâches, conformément à l'avertissement et à l'injonction du Conseil. À cette fin, nous avons pris contact avec d'autres entités de l'ONU, que ce soit dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ou dans d'autres domaines, comme le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, afin de tirer parti des capacités, de l'expérience et des centres d'excellence qui existent déjà, l'objectif étant de permettre à l'Équipe d'enquêteurs de mener ses activités

avec un maximum d'efficacité et d'efficience et de s'acquitter de son mandat.

Troisièmement, s'agissant de la composition de l'Équipe d'enquêteurs, les besoins ont été recensés en ce qui concerne aussi bien le personnel international que le personnel recruté sur le plan national, et le processus initial de recrutement initial est en cours. À cet égard, je tiens à indiquer au Conseil que je suis fermement convaincu qu'il sera crucial pour l'Équipe d'enquêteurs de bien intégrer le personnel iraquien dans ses rangs. Cela enrichira nos capacités, nous permettra d'agir plus efficacement en Iraq et, nous l'espérons, de nous acquitter plus pleinement des responsabilités que le Conseil lui a confiées.

À tout moment, l'objectif de l'Organisation sera de favoriser une relation de soutien mutuel entre le personnel international et le personnel national et d'en faire une entité cohérente et unifiée, liée par un principe commun pour enquêter, conformément aux meilleures normes de l'Organisation des Nations Unies et aux pratiques internationales, sur les actes qui pourraient avoir été commis par l'EIIL. Ce faisant, nous espérons vivement que nous renforcerons également l'aptitude de l'Équipe, que nous aiderons à créer des capacités en Iraq et que nous exécuterons le mandat de manière indépendante, ce qui, nous l'espérons, appuiera les efforts durables et à long terme sur lesquels l'Iraq se concentre pour amener les responsables à rendre des comptes.

Tout au long de la période préparatoire de nos travaux ces trois derniers mois, j'ai constamment souligné qu'il était fondamentalement impératif que l'Équipe d'enquêteurs prenne l'engagement absolu de veiller à ce que ses actions soient conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui demeurent le fondement de cet organe, et à ce que nous respections les politiques et les meilleures pratiques de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la transmission des éléments de preuve à utiliser dans les procédures engagées au niveau national. Comme je l'ai souligné, notre adhésion à ces principes n'est pas seulement requise par la résolution elle-même, ni même par le mandat approuvé par le Conseil, mais elle est également essentielle pour assurer l'appui continu de la communauté internationale et la crédibilité de ce travail.

Le fait que le Conseil ait été unanime et que la communauté internationale s'accorde à reconnaître que l'état de droit et la responsabilité judiciaire ont un

rôle important et crucial à jouer dans la lutte contre les phénomènes dont nous avons malheureusement été témoins est remarquable, et témoigne de l'unité du Conseil sur cette question tout en mettant au jour le caractère criminel des nombreux actes commis par Daech.

Dans le cadre du deuxième impératif, qui vise à encourager un appui collectif à notre travail en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs a donné la priorité à l'établissement de relations de coopération avec le Gouvernement iraquien lui-même, ainsi qu'avec la multitude de groupes religieux et ethniques et d'entités régionales présents en Iraq. Nous avons pris contact avec des organismes non gouvernementaux et d'autres parties prenantes nationales clés et, comme souligné dans notre rapport, nous estimons que ce travail sera crucial pour le succès de notre mandat.

C'est pourquoi, lors de ma première mission en Iraq en août, j'ai rencontré de hauts responsables gouvernementaux, ainsi que des survivants, des groupes de la société civile et des membres des communautés chrétienne, chiite, sunnite, turkmène chiite, kaka'i et yézidie. Au cours de ces discussions, j'ai rappelé à tous, quel que soit mon auditoire, qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les victimes. En s'efforçant de s'acquitter du mandat du Conseil, l'Équipe d'enquêteurs veillera à ce que nous nous concentrons sur les crimes commis contre tout être humain – indépendamment de son groupe ethnique ou de sa confession religieuse – qui a souffert aux mains de Daech de ces crimes relevant de notre juridiction.

Depuis notre arrivée en Iraq en octobre, l'Équipe d'enquêteurs a continué de dialoguer avec le Gouvernement iraquien afin d'établir clairement des cadres opérationnels avec nos homologues nationaux. À cet égard, des discussions fructueuses ont été tenues avec le Comité directeur, mis en place dans le cadre du mandat. Nous travaillons également à établir et à clarifier les procédures qui constitueront le fondement de nos activités. Nous avons entretenu des contacts productifs et continus avec les secteurs concernés de la sécurité nationale en Iraq pour faire en sorte que l'Équipe puisse mener ses activités en toute sécurité.

La semaine dernière, j'ai eu l'honneur et l'occasion exceptionnels de rencontrer le Premier Ministre iraquien lors d'une réunion au cours de laquelle j'ai souligné l'engagement de l'Équipe d'enquêteurs à appuyer les autorités iraquiennes pour faire en sorte que les membres de l'EIIL répondent de leurs crimes. J'ai été reconnaissant au Premier Ministre d'avoir, au cours

de cette réunion et par la suite dans ses déclarations publiques, exprimé en termes très fermes, si je puis dire, son appui constant à la résolution, à l'Équipe d'enquêteurs et à notre accent mis sur le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ce qu'il convient de saluer.

Notre présence en Iraq a donné à l'Équipe d'enquêteurs l'occasion de poursuivre son dialogue avec divers groupes de survivants, des chefs tribaux et d'autres organismes non gouvernementaux. À cet égard, j'ai récemment eu des discussions approfondies avec les chefs tribaux de la région de Sinjar, que j'ai prévu de visiter dans le courant de ce mois, en plus d'autres sites clefs où l'EIIL a commis des crimes. Depuis son arrivée en Iraq, l'Équipe a également continué de nouer des relations avec un large éventail d'États Membres, dont beaucoup ont été établies ici à New York. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer encore ces liens à l'appui des activités qui nous ont été confiées au cours des prochains mois.

L'Équipe d'enquêteurs attend maintenant avec intérêt la poursuite des préparatifs en Iraq en vue de commencer ses activités d'enquête au début de 2019. Sur la base des activités préparatoires menées à ce jour et compte tenu des consultations tenues avec le Gouvernement iraquien et d'autres parties prenantes nationales importantes, je tiens à mettre en relief, pour le Conseil, les domaines prioritaires d'action ci-après, qui sont, bien entendu, exposés de façon beaucoup plus détaillée dans le rapport.

La première priorité est l'achèvement de la mise en place des infrastructures de base, y compris les locaux de l'Équipe d'enquêteurs et le matériel physique et technique que je viens d'évoquer, qui est nécessaire pour le stockage et la conservation des éléments de preuve.

Deuxièmement, nous devons mener à terme les principaux travaux de fond, y compris l'adoption de pratiques opérationnelles normalisées et la mise en place d'un processus de recrutement, que nous espérons être en mesure de lancer une fois que le budget aura été approuvé par l'Assemblée générale.

Troisièmement, nous devons recueillir, rassembler et analyser les éléments de preuve en Iraq, c'est-à-dire les éléments que l'administration centrale, les autorités régionales, les États tiers, les organisations non gouvernementales, les acteurs internationaux et les États voisins doivent rassembler pour pouvoir être analysés afin que des tendances puissent être dégagées et qu'elles

puissent conduire au quatrième stade, qui concerne les activités menées par l'Équipe d'enquêteurs pour combler les lacunes qui ont été identifiées. J'attends avec intérêt de présenter mon prochain rapport en mai 2019, qui fera le point sur ces activités.

Toutefois, je tiens à être franc avec le Conseil sur un autre point. L'exécution de ce mandat et la réussite de ces activités exigent non seulement l'appui historique, uni et unanime du Conseil, mais aussi collégialité et solidarité à l'avenir. Sans la volonté et l'appui politiques des États Membres, qui ont heureusement été mis en évidence jusqu'à présent, les défis importants que présente le mandat ne pourront être relevés. De même, avec cette solidarité, les défis et l'ampleur des preuves pourront être surmontés grâce à l'application de notre volonté collective et des ressources disponibles au sein de la communauté internationale et de l'Équipe.

À ce titre, je saisis cette occasion pour mentionner que le projet de budget de l'Équipe d'enquêteurs a été soumis à l'Assemblée générale pour examen. Je suis intimement convaincu que nous avons présenté une structure organisationnelle très rationalisée avec un objectif limité pour remplir notre mandat. Il n'y a rien de superflu dans ce budget. Nous avons spécifiquement conçu une capacité opérationnelle qui nous permettra de mener nos travaux conformément aux normes internationales et de garantir ainsi l'utilisation la plus large possible des éléments de preuve recueillis en Iraq et dans d'autres États. Ce plan, cette stratégie et cette structure organisationnelle sont complétés par un mécanisme d'appui aux missions très léger qui s'appuie sur les moyens dont dispose l'ONU dans les pays afin de concentrer au maximum les ressources là où elles sont nécessaires, c'est-à-dire sur le travail d'enquête en soi. J'espère que le souci d'efficacité dont nous avons fait preuve dans notre projet de budget sera accueilli favorablement par les États Membres dans les semaines à venir, au moment de son bouclage et de son approbation.

Je voudrais, par ailleurs, souligner le paragraphe 14 de la résolution 2379 (2017), qui porte création d'un fonds d'affectation spéciale. Je demande aux États de bien vouloir envisager de verser des contributions supplémentaires à ce fonds pour les activités clefs. Ces activités ne concernent pas seulement la sécurité et les dépenses de personnel de l'Équipe, mais aussi les exhumations, les analyses d'ADN et les activités de soutien aux témoins. Je saisis cette occasion pour exprimer et souligner ma gratitude au Royaume-Uni, au Royaume des Pays-Bas et au Gouvernement

qatarien pour les contributions très généreuses et absolument vitales qu'ils ont apportées jusqu'ici. Je sais également que plusieurs autres États prévoient d'apporter un appui supplémentaire.

Pour terminer, je tiens à souligner devant le Conseil que les travaux préparatoires menés par l'Équipe m'ont conforté dans l'idée que notre double impératif initial – garantir l'indépendance et rechercher la coopération, d'une part, et faire preuve d'impartialité et solliciter la collaboration de l'État, d'autre part – ne constitue pas une dichotomie. Il n'y a pas de contradiction entre le maintien de l'indépendance et l'appui à la reddition de comptes au plan national. En fait, c'est tout le contraire. Ce n'est qu'en faisant de l'Équipe d'enquêteurs une source indépendante, objective et fiable d'éléments de preuve, capable de mener ses travaux selon les normes les plus élevées possibles que nous pourrons le mieux aider le Gouvernement iraquien et les autres États Membres dans notre quête commune et nécessaire de responsabilité et de justice. Parallèlement, nous aurons besoin de la coopération, de l'appui et de la confiance de tous les secteurs de la société iraquienne pour mener à bien nos activités d'enquête.

C'est en tirant parti de ces deux éléments, tant internationaux que nationaux, que nous serons en mesure d'exécuter le mandat que le Conseil nous a confié et de rendre justice aux victimes de l'EIIL. Nous avons hâte de débiter nos activités d'enquête en Iraq, mais ce sont au final les victimes et la cause de la justice que nous voulons servir.

Le Président : Je remercie M. Khan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord répéter dans cette salle ce que j'ai dit dans la salle des consultations : nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre mission, de votre accession à la présidence. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et de vous soutenir. Nous félicitons également nos collègues chinois d'avoir mené la présidence avec brio le mois dernier.

Je voudrais également réitérer mes condoléances aux États-Unis d'Amérique à l'occasion du décès de George H. W. Bush, que j'ai eu l'honneur de rencontrer à l'ONU il y a une dizaine d'années.

Pour en venir à la question qui nous occupe aujourd'hui, je voudrais remercier le Conseiller spécial

et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, de son premier exposé au Conseil depuis le déploiement de l'Équipe le 29 octobre. Je pense que l'Équipe a pris un très bon départ, et nous attendons avec intérêt ses futurs travaux et exposés.

Le Conseiller spécial a dit que nous devrions vraiment rendre hommage aux survivants de la violence de Daech pour les souffrances qu'ils ont endurées et le courage inlassable dont ils font preuve. Je pense que c'est tout à fait exact. La justice et la responsabilité à l'égard des victimes doivent être au centre de notre approche, et je tiens à saluer le nouveau Gouvernement iraquien pour son engagement à appuyer le travail de l'Équipe d'enquêteurs. Nous nous félicitons également du soutien que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continue d'apporter à l'Équipe, et je prends acte de ses efforts pour faciliter le déploiement de l'Équipe à Bagdad. Il est important de veiller à la complémentarité des opérations sur le terrain et d'éviter les doubles emplois. Aussi nous félicitons-nous que le projet de budget de l'Équipe tienne compte de l'importance de la complémentarité.

Nous jugeons encourageant le travail réalisé par l'Équipe à ce jour et notons avec satisfaction les contributions du Gouvernement iraquien, de la MANUI, des pays alliés et d'autres organismes des Nations Unies afin d'appuyer l'Équipe d'enquêteurs.

Je pense qu'il est essentiel de veiller au succès de ces premières étapes, notamment en établissant un mécanisme de coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraquien. C'est là important pour garantir une collecte rapide et approfondie des preuves, mais aussi pour assurer qu'elles pourront être utilisées devant les tribunaux. Il faudra, bien entendu, une relation de coopération et de respect mutuel, qui, nous n'en doutons pas, sera présente.

Le Royaume-Uni souscrit pleinement à la stratégie énoncée dans les principes directeurs en ce qui concerne les priorités immédiates de l'Équipe. Nous avons été heureux de constater l'accent mis sur la coopération avec le Gouvernement iraquien. Ce sera évidemment crucial pour assurer le succès des travaux de l'Équipe, et nous encourageons le Comité directeur désigné par le Gouvernement iraquien à rencontrer régulièrement l'Équipe d'enquêteurs, en particulier durant les premières étapes de la mise en œuvre.

Le Conseiller spécial a évoqué l'importance des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par la résolution 2379 (2017). Je veux me faire l'écho de ce sentiment. Nous estimons que ce constat s'applique également aux contributions volontaires destinées à l'Équipe d'enquêteurs sous la forme de savoir-faire et de compétences. Je voudrais rendre hommage au Qatar et aux Pays-Bas pour leurs généreuses contributions. Nous avons nous-mêmes déjà fait un don au fonds d'affectation spéciale et demeurons déterminés à soutenir l'Équipe d'enquêteurs dans l'exécution de son mandat.

Pour en revenir à mon point de départ, la justice pour les victimes reste au cœur de la résolution. Il est essentiel que l'Équipe d'enquêteurs contribue à rendre justice aux victimes des crimes terribles commis par Daech afin de mettre fin aux souffrances de ceux qui souffrent encore, notamment les femmes, les enfants et les communautés minoritaires.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi réitérer dans cette salle nos félicitations à la Côte d'Ivoire pour son accession à la présidence du Conseil, ainsi que nos remerciements et félicitations à la Chine pour son excellente présidence en novembre.

Je félicite également le Conseiller spécial Karim Asad Ahmad Khan de sa nomination. Je le remercie d'être venu ici en personne aujourd'hui pour présenter pour la première fois un exposé au Conseil de sécurité. Les États-Unis attendent avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui pour l'exécution du mandat vital qui a été confié à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

L'année dernière, le Gouvernement iraquien a demandé de l'aide pour que les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) répondent des atrocités qu'ils avaient commises. Sachant qu'il s'agissait d'un moment charnière dans la riche histoire de l'Iraq, les membres du Conseil ont réagi rapidement en adoptant à l'unanimité la résolution 2379 (2017). L'histoire a montré qu'une collecte rapide et efficace de preuves après que des atrocités ont été commises est essentielle pour assurer le relèvement d'un pays et lui permettre d'aller de l'avant. La récente découverte en Iraq de plus de 200 charniers contenant pas moins de 12 000 cadavres ne rend que plus importantes les discussions d'aujourd'hui au Conseil.

Il me plaît d'annoncer aujourd'hui que les États-Unis entendent verser 2 millions de dollars à l'appui des efforts de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous remercions ceux qui ont déjà apporté des contributions, notamment le Royaume-Uni, le Qatar et les Pays-Bas, et appelons les autres pays à lui fournir rapidement un appui alors qu'elle commence à s'acquitter de son mandat. Bien entendu, l'argent seul ne garantit pas une collecte efficace des éléments de preuve. Nous prions instamment le nouveau Gouvernement iraquien de continuer également à coopérer étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs. La rencontre de M. Khan avec le Premier Ministre iraquien Adil Abdul-Mahdi est un pas important s'agissant d'entamer ce dialogue.

Aucune composante de la société iraquienne n'a échappé à la terreur de l'EIL, et il importe de relater de manière équilibrée et précise ce qui s'est passé. Cela permettra à tous les Iraquiens de faire entendre leurs voix, y compris les membres de tous les groupes religieux et ethniques qui ont été victimes de crimes innommables. La nomination d'experts iraquiens au sein de l'Équipe d'enquêteurs, travaillant aux côtés d'experts internationaux, sera essentielle pour son succès. Dans le même temps, le Gouvernement iraquien doit permettre à l'Équipe de travailler efficacement. L'indépendance et l'impartialité sont désormais essentielles pour sa crédibilité. Conformément à l'action menée par le Secrétaire général pour renforcer la cohérence et la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, il sera indispensable également que l'Équipe d'enquêteurs travaille en lien étroit avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et les autres bureaux concernés de l'ONU, ainsi qu'avec les groupes de la société civile, afin de coordonner les efforts sur le terrain. Son travail doit s'accompagner de mesures pour protéger et aider les familles des victimes et ceux qui ont survécu à des crimes atroces, qui restent à ce jour traumatisés par les expériences effroyables qu'ils ont vécues.

Beaucoup de choses incitent à l'optimisme aujourd'hui en Iraq. Nous voyons l'avenir de l'Iraq dans des personnes comme Nadia Murad, dont la fondation, Nadia's Initiative, se consacre à aider les femmes et les enfants victimes de génocide, d'atrocités criminelles et de la traite d'êtres humains. Grâce à ses efforts, Nadia a aidé des centaines de femmes et d'enfants iraquiens à guérir et à reconstruire leur vie, et elle est un exemple pour de nombreux Iraquiens, qui se sont engagés dans la même voie qu'elle. Elle a eu une influence énorme sur

le débat mondial pour mettre fin à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre. Le prix Nobel de la paix lui a été attribué en 2018, et les États-Unis l'en félicitent. Nadia compte parmi les nombreux Iraquiens qui ont eu le courage de demander au Conseil de sécurité de s'unir et d'adopter à l'unanimité la résolution 2379 (2017). La présence du Conseiller spécial à la cérémonie de remise du prix Nobel à Nadia illustre de manière importante le nouveau rôle de l'ONU dans la quête de justice pour Nadia et les nombreux Iraquiens comme elle. Nous voudrions remercier encore une fois le Gouvernement iraquien et l'Équipe d'enquêteurs des mesures importantes qu'ils ont prises pour montrer que la justice n'est jamais hors de portée. L'EIIL répondra de ses nombreux crimes commis contre les Iraquiens une fois pour toutes.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais me joindre aux autres pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre, et féliciter le Représentant permanent de la Chine du brio avec lequel il a présidé le Conseil le mois dernier. Nous remercions M. Khan de son premier rapport au Conseil sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2018/1031).

La résolution 2379 (2017) insiste sur le caractère mondial de la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Et il importe donc que les membres du Conseil fassent front commun pour endiguer ce fléau. Il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures dans cette lutte, notamment s'agissant de veiller à ce que justice soit rendue. Nous croyons fermement qu'il ne faut pas que les crimes perpétrés par les terroristes de l'EIIL restent impunis, où qu'ils aient été commis. Mais c'est aux gouvernements des États qui ont été touchés par ces crimes qu'il incombe au premier chef de demander des comptes à ceux qui s'en sont rendus coupables. D'ailleurs, la résolution 2379 (2017), sur la base de laquelle a été créée l'Équipe d'enquêteurs, souligne que cette dernière doit agir dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence concernant les infractions commises sur son territoire. Nous espérons que ces dispositions formeront la base incontestable des activités de l'Équipe d'enquêteurs.

Le fait que l'Équipe a été constituée à la demande de l'État touché constitue, et nous devons le souligner, une innovation audacieuse pour le Conseil, à bien des égards. Premièrement, elle n'est ni judiciaire ni chargée

d'engager des poursuites, mais a seulement pour tâche de recueillir des éléments de preuves. Ensuite, les éléments de preuve qu'elle recueille doivent être conservés en Iraq et utilisés exclusivement par le système judiciaire iraquien ou éventuellement devant d'autres tribunaux nationaux, mais avec l'aval de Bagdad. Il est malheureusement bien rare que l'on tienne aussi minutieusement compte des vues des États concernés. Prenons l'exemple de l'entité en Syrie, dont les fonctions sont similaires – le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 –, mais qui est le produit d'une décision illégitime de l'Assemblée générale. Il n'est même pas venu à l'idée de ses soi-disant architectes de prendre langue avec Damas, et ils ont totalement ignoré les prérogatives du Conseil de sécurité. Nous voudrions mettre en garde les responsables de l'Équipe d'enquêteurs contre tout contact avec cette entité illégitime.

Nous prenons note de la volonté de M. Khan d'oeuvrer de façon constructive dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié, mandat qui s'inscrit, selon nous, avant tout dans le cadre du droit pénal – et non du droit international humanitaire. Nous avons conclu de la lecture de son rapport que sa mission recueille l'appui de la société iraquienne. Nous espérons sincèrement qu'il continuera d'en être ainsi, et nous accueillons positivement toutes les mesures prises dans ce sens.

Nous comptons sur l'Équipe d'enquêteurs pour mener ses travaux de façon impartiale, transparente et dans le plein respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Nous espérons qu'elle contribuera de manière concrète aux efforts visant à faire répondre les terroristes de l'EIIL des crimes qu'ils ont commis sur le territoire iraquien. C'est important pour la poursuite de la lutte antiterroriste en Iraq. Le prétendu califat de l'EIIL a reçu un coup fatal, en partie grâce à la lutte sans concession menée contre le terrorisme par les autorités de la Syrie voisine de l'Iraq, avec l'aide de la Russie. Mais malgré cela, l'EIIL reste actif dans nombre de provinces iraqiennes et y mène encore des attaques asymétriques.

Pour notre part, nous continuerons d'aider les autorités iraqiennes sur le plan de la sécurité – aussi bien politiquement que sur le terrain, ainsi que dans leurs efforts pour parvenir à une normalisation à long terme. Nous continuerons d'aider au renforcement de l'armée iraquienne, notamment en assurant la coordination

s'agissant des questions de sécurité régionale via le Centre quadripartite à Bagdad. Et nous entendons aussi étendre la coopération bilatérale à d'autres fronts.

Pour terminer, je voudrais dire que nous voulons voir l'Iraq devenir un État fort, formant un tout, indépendant et prospère où tous les groupes ethniques et religieux puissent vivre dans la paix et l'harmonie. L'assistance internationale, y compris celle de l'Équipe d'enquêteurs, doit, selon nous, s'inscrire dans le cadre des efforts visant à atteindre cet objectif, et le chemin le plus court pour y arriver passe par un processus de réconciliation nationale robuste.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Vous pouvez compter sur mon plein appui et sur celui de toute ma délégation. Je veux également remercier la délégation chinoise du professionnalisme avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil en novembre.

À l'instar de la délégation du Royaume-Uni, je voudrais moi aussi présenter nos condoléances à la suite du décès de l'ancien Président des États-Unis, George H. W. Bush.

Je voudrais remercier le Conseiller spécial Khan de son exposé très instructif et lui souhaiter la bienvenue, puisqu'il qu'il s'adresse au Conseil pour la première fois.

Qu'il me soit permis de me concentrer aujourd'hui sur trois aspects : premièrement, l'appui aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes; deuxièmement, la protection des survivants et des victimes et l'appui à ces personnes; et troisièmement, le principe de responsabilité.

Premièrement, nous nous félicitons du lancement des travaux de M. Khan et de son équipe, et nous attendons avec intérêt ce débat et appuyons les priorités telles que formulées dans son premier rapport (voir S/2018/1031). Mon gouvernement est fermement convaincu de la nécessité de faire appliquer le principe de responsabilité aux atrocités criminelles commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Il s'agit de crimes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide, comme l'a mentionné M. Khan dans son exposé. Nous sommes conscients que ses enquêtes

commenceront en 2019 et que la tâche qui l'attend, lui et le Gouvernement iraquien, est immense. Il va de soi que sa coopération et son appui constants sont primordiaux, en particulier dans un contexte de sécurité difficile. Nous espérons que l'Équipe d'enquêteurs établira avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq une relation de travail efficace, caractérisée par la complémentarité.

Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2379 (2017); il convient de le noter. Je voudrais réaffirmer que M. Khan bénéficie de l'appui constant et sans réserve du Royaume des Pays-Bas s'agissant de mettre fin à l'impunité pour les atrocités criminelles commises par l'EIIL. C'est pourquoi mon gouvernement a annoncé qu'il contribuerait financièrement à appuyer l'Équipe d'enquêteurs. Nous appelons ceux qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

Deuxièmement, je voudrais parler de la protection des survivants et des victimes et de l'appui à ces personnes. Dans une semaine, Nadia Murad recevra son prix Nobel de la paix à Oslo, en reconnaissance de son activisme, qui a fait le jour sur certains des crimes les plus terribles qui soient. Elle a donné une voix aux survivants de la violence sexuelle et sexiste, à la communauté yézidie et à d'autres victimes iraquiennes.

M. Khan a écrit que les survivants et les victimes doivent être au centre des travaux de l'Équipe d'enquêteurs. Nous sommes entièrement d'accord avec cette recommandation, et nous nous réjouissons à l'idée que notre contribution annoncée sera utilisée pour financer la fourniture d'un appui psychologique et d'une assistance spécialisés aux témoins et aux victimes. Lorsque l'Équipe d'enquêteurs deviendra pleinement opérationnelle en 2019, sa capacité de nouer des relations avec les communautés touchées, en particulier les femmes, sera cruciale. La communication inclusive avec et vers les communautés est un aspect important de son action.

Nous comptons sur l'Équipe pour obtenir, recueillir et conserver des éléments de preuve conformément aux normes internationales; pour protéger les témoins qui ont le courage de s'exprimer et de faire en sorte que les éléments de preuve recueillis puissent être utilisés le plus largement possible; pour donner des informations aux familles des proches disparus; et, enfin, pour contribuer à démontrer l'ampleur des atrocités commises par l'EIIL et sa vile idéologie afin que cette organisation ne fasse pas d'autres victimes.

Troisièmement, j'ai parlé de la nécessité de faire appliquer le principe de responsabilité tant aux individus qu'aux communautés. Les travaux de l'Équipe d'enquêteurs et du Gouvernement iraquien sont essentiels pour recueillir des preuves de l'idéologie et des pratiques ignobles de l'EIIL, les mettre au jour et leur donner la place qui leur revient dans l'histoire, ainsi que pour contribuer à les rendre moins attrayantes aux yeux des populations à travers le monde. Après tout, les agissements de l'EIIL en Iraq ont conduit aux crimes les plus graves. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt que l'Iraq intègre les crimes internationaux dans sa législation nationale. Il s'agirait là d'une évolution importante et très positive. Pour parvenir à la justice et, à terme, à la réconciliation, nous considérons que les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs ne doivent être utilisés que dans le cadre de poursuites conformes aux normes juridiques internationales les plus élevées, et qu'aucune peine capitale ne doit être appliquée.

Pour terminer, je voudrais souhaiter bonne chance au Conseiller spécial Khan et à son équipe pour les tâches précieuses et importantes qui les attendent.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaiter plein succès dans vos fonctions. Dans le même temps, nous remercions la délégation chinoise de sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mes condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple des États-Unis à la suite du décès de l'ancien Président George H. W. Bush, qui a été le Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et qui a présidé le Conseil de sécurité en mai 1972. Nos condoléances vont également à sa famille. Le Président George H. W. Bush occupe une place particulière dans les cœurs du Gouvernement, des dirigeants et du peuple koweïtiens, grâce au rôle moteur et historique qu'il a joué dans la mobilisation de l'appui politique et militaire nécessaire à la formation de la grande coalition internationale dirigée par les États-Unis d'Amérique, qui a contribué à libérer l'État du Koweït de l'occupation de 1991, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qui a donné corps au concept de sécurité collective. Le peuple koweïtien n'oubliera pas les positions de principe et courageuses du Président George H. W. Bush, ni son

appui à la justice et aux droits, et son souvenir restera gravé dans sa mémoire.

Je voudrais remercier de son précieux exposé sur la question importante dont nous sommes saisis aujourd'hui M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous nous félicitons également de son premier rapport (voir S/2018/1031), qui constitue une feuille de route pour l'Équipe d'enquêteurs. Nous souhaitons à M. Khan et à son équipe plein succès dans l'accomplissement de la tâche difficile et délicate qui les attend. Nous espérons que l'Équipe d'enquêteurs sera en mesure de s'acquitter de sa mission, qui consiste à faire en sorte que les auteurs des crimes les plus atroces commis contre le peuple frère iraquien aient à en répondre. Cela constituerait un élément fondamental de l'approche systématique globale visant à éliminer le terrorisme.

La résolution 2379 (2017) a établi un mécanisme qui a représenté une victoire pour la justice humanitaire et pour la réparation aux victimes. Ce mécanisme a été mis en place en réponse à la demande du Gouvernement iraquien tendant à ce qu'il soit fait en sorte que les auteurs des crimes les plus odieux, susceptibles d'être constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de crimes de génocide, ne puissent pas jouir de l'impunité, tout en respectant pleinement la souveraineté de l'Iraq et sa compétence sur les crimes commis sur son territoire. Nous pensons que ce mécanisme est un moyen considérable de décourager les terroristes. Nous espérons que les priorités définies par l'Équipe d'enquêteurs dans son premier rapport, ainsi que les engagements pris par le Gouvernement iraquien pour appuyer et faciliter la mission de l'Équipe d'enquêteurs, permettront de traduire en justice les auteurs de ces actes en vertu du droit iraquien.

À cet égard, nous apprécions grandement les sacrifices consentis et les actions héroïques menées par le peuple frère iraquien. En conséquence, je voudrais féliciter la fille de l'Iraq, M^{me} Nadia Murad, à qui a été attribué le prix Nobel de la paix, et lui souhaiter plein succès. Son message humanitaire recèle un véritable sens de l'héroïsme et permet de guérir les blessures infligées en Iraq par le soi-disant Daech, une organisation terroriste. C'est en effet une source d'espoir et d'optimisme.

Le Koweït s'est tenu aux côtés de l'Iraq tout au long des situations difficiles qu'il a endurées,

notamment dans le cadre de la Coalition mondiale contre Daech. Nous avons fourni un appui logistique et organisé un certain nombre de réunions de coalitions internationales. Conscient des graves difficultés auxquelles l'Iraq frère est confronté après avoir vaincu ce que le soi-disant Daech, S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït, a pris l'initiative de demander la tenue au Koweït, en février, de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, qui a été coprésidée par l'Iraq, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale. La Conférence a permis de recueillir 30 milliards de dollars, qui ont été donnés par les pays participants ainsi que par des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Ces contributions ont été versées sous forme de prêts au développement, de prêts bonifiés et d'investissements. Elles contribueront à améliorer les conditions de vie, à développer les infrastructures, à fournir des services de base et à créer un environnement sûr dans les zones libérées des terroristes en Iraq.

Pour terminer, il est grand temps que l'Iraq se relève des événements tragiques qu'il a connus ces dernières années au long de sa lutte contre Daech. Une fois encore, le Koweït se déclare solidaire du Gouvernement et du peuple iraqiens dans toutes les mesures qu'ils prennent pour faire reculer le terrorisme, prévenir l'expansion des activités terroristes et poursuivre les auteurs de ces crimes atroces en les traduisant en justice. Nous appuierons ces mesures afin de consolider l'unité nationale iraquienne et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait d'emblée féliciter la République de Côte d'Ivoire de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et vous assurer, Monsieur le Président, de notre appui. Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à la délégation chinoise pour sa présidence compétente, constructive et productive du Conseil au mois de novembre.

Ma délégation remercie le Royaume-Uni d'avoir demandé la tenue de la présente séance afin de réaffirmer la volonté des membres du Conseil de sécurité de lutter contre le terrorisme et d'appuyer le peuple et le Gouvernement iraqiens. Nous pensons que ces efforts permettront aux Iraquiens de progresser sur la voie de la paix, de la stabilité et de l'unité. Je souhaite également la bienvenue au Conseiller spécial, M. Karim

Asad Ahmad Khan, qui a été nommé le 13 juillet Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant (EIIIL) à répondre de ses crimes, créée par la résolution 2379 (2017) pour recueillir, conserver et stocker des éléments de preuve sur les agissements de ce groupe terroriste en Iraq. Je le remercie de son exposé très instructif.

Nous croyons que la résolution 2379 (2017), adoptée à l'unanimité en septembre de l'année dernière, a attesté du plein appui de la communauté internationale à la lutte contre ce mal commun qu'est le terrorisme, qui menace le monde entier. Cette résolution, qui a demandé la constitution d'une Équipe d'enquêteurs pour amener l'EIIIL (Daech) à rendre des comptes, a marqué une étape importante dans la poursuite de ce groupe terroriste pour toutes les atrocités qu'il a commises en Iraq et à l'étranger. Nous sommes convaincus que ces criminels sont également coupables d'avoir détruit des sites du patrimoine culturel. Notre délégation attend beaucoup du Conseiller spécial, M. Khan, et de son équipe.

Nous nous félicitons des préparatifs intensifs menés par l'Équipe d'enquêteurs en une période de temps si courte, et nous appuyons sa vision de la conduite des enquêtes et de la collecte de preuves sur les crimes commis par l'EIIIL. Il s'agit notamment de coopérer avec toutes les organisations, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les milieux universitaires, les médias et les organisations non gouvernementales. Il importe que les preuves documentaires soient conservées conformément aux normes internationales. Par ailleurs, nous devons rencontrer des organismes non gouvernementaux et des organismes de la société civile concernés, y compris des groupes de victimes, en tant que partenaires, et organiser des activités de recherche, pour assurer la crédibilité de l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que l'efficacité de ses opérations.

Nous notons qu'il importe d'assurer une protection et de fournir un appui adéquats aux victimes de l'EIIIL afin qu'elles puissent faire entendre leurs voix et devenir un facteur décisif pour les activités d'enquête et les futurs tribunaux. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention exprimée de créer un groupe spécialisé dans la protection des victimes et des témoins, qui sera chargé de fournir conseils et assistance à l'Équipe d'enquêteurs afin de maximiser la protection accordée aux témoins et aux victimes.

Nous notons avec satisfaction la présentation, le 17 octobre 2018, dans le cadre du Comité du Conseil

de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, d'un exposé de M. Khan sur la mise en œuvre de la résolution 2379 (2017). Conformément à son mandat, l'Équipe d'enquêteurs peut interagir avec toutes les structures de l'ONU et avec les organes subsidiaires en lien avec la répression des activités de l'EIL et la conduite d'enquêtes sur ses crimes. À cet égard, nous nous félicitons de l'appui exprimé par les membres du Comité 1267 s'agissant de la fourniture d'une assistance complète aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs sous la direction du Conseiller spécial. Le Kazakhstan est fermement convaincu que le règlement du problème complexe du terrorisme international exige une coordination accrue et une approche globale, systémique et novatrice de la part de la communauté internationale dans son ensemble, représentée par les États Membres et les organisations internationales.

Le Kazakhstan, qui croit profondément en la dignité humaine, la justice et la liberté, s'associe aux autres États Membres pour faire respecter et appliquer pleinement la résolution 2379 (2017), conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'élimination des facteurs socio-économiques à l'origine du terrorisme empêchera le retour du chaos, des souffrances et des pertes irréparables pour la population civile, et lui redonnera espoir en un avenir meilleur. Pour terminer, je voudrais rassurer le Conseil quant à l'engagement du Kazakhstan à combattre le terrorisme international, notamment en mettant en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 2379 (2017).

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances les plus sincères au peuple américain pour la perte irremplaçable du grand homme d'État aux niveaux national et international qu'a été le Président George Herbert Walker Bush. Nous présentons également nos condoléances à sa famille.

Je voudrais également vous transmettre, Monsieur le Président, nos félicitations les plus sincères pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, en vous souhaitant plein succès, et rendre hommage à la Chine pour son excellente présidence du Conseil durant le mois de novembre.

Tout d'abord, nous voudrions féliciter sincèrement le Secrétariat ainsi que le Conseiller spécial, M. Karim Asad Ahmad Khan, et son équipe des efforts considérables qu'ils ont déployés depuis que le Conseil de sécurité a

adopté la résolution 2379 (2017) le 21 septembre 2017, qui priait le Secrétaire général de constituer une Équipe d'enquêteurs pour appuyer les efforts du Gouvernement iraquien visant à établir les responsabilités pour les crimes commis en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) (Daech). Notre délégation se réjouit vivement qu'après un processus très compliqué, ardu et difficile, M. Khan nous ait enfin soumis, cet après-midi, le premier rapport sur ses travaux (voir S/2018/1031), après sa nomination le 13 juillet.

Le premier rapport que nous a présenté aujourd'hui l'Équipe d'enquêteurs par l'intermédiaire de M. Khan, que nous considérons comme liminaire compte tenu du début récent des activités de l'Équipe et de la complexité des tâches qu'elle doit accomplir, nous renseigne essentiellement sur les détails de la vision stratégique des activités que mènera l'Équipe d'enquêteurs en tant que mécanisme indépendant et impartial, comme le prévoit la résolution 2379 (2017). Il ne fait aucun doute que les rapports successifs qui seront présentés au Conseil sur les crimes commis par l'EIL suscitent de grandes attentes, car les données qui ont émergé sur les exactions commises par Daech entre juin 2014 et décembre dernier sont monumentales et terrifiantes. Au cours de cette période, il a occupé et contrôlé de vastes zones de l'Iraq et a mené ses agissements en toute impunité, commettant toutes sortes de crimes impliquant des violations graves du droit international des droits de l'homme, du droit pénal international et du droit international humanitaire, tous constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. En effet, plusieurs témoignages indiquent que pendant cette période d'occupation, Daech a commis des crimes graves contre la population civile résidant dans les territoires sous son occupation. Plus de 200 charniers renfermant les dépouilles de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été découverts, résultat de pertes humaines inimaginables et de souffrances indicibles, et témoignages d'une cruauté effroyable.

Face à l'ampleur dévastatrice des crimes que l'on est en train de découvrir et que l'on continuera de mettre au jour, et afin d'établir clairement les responsabilités pour que les responsables de tels actes en rendent compte comme il se doit, il faut que la communauté internationale et l'ONU fournissent à l'Équipe d'enquêteurs et à ses membres tout l'appui nécessaire, des infrastructures de base au financement et aux moyens logistiques et autres ressources et, surtout, comme l'a signalé M. Khan dans son rapport, que les membres du Conseil de sécurité et les États Membres de l'Organisation des Nations

Unies apportent un appui unanime et solidaire. Il faut notamment faire preuve d'une volonté politique claire, afin que l'Équipe puisse s'acquitter de ses fonctions avec succès et mettre au jour en temps voulu tous les crimes commis, en identifiant leurs responsables. Ce travail, qui devra être réalisé en respectant à tout moment l'impartialité et l'indépendance, l'appui collectif à l'Iraq et l'adhésion aux normes et pratiques internationales optimales, en se concentrant sur ceux qui portent la responsabilité la plus lourde dans la commission de ces crimes et en œuvrant en coopération étroite avec d'autres organismes internationaux présents dans la région et compétents dans ce domaine, permettra sans aucun doute à la communauté internationale de connaître l'ampleur des crimes, l'identité de leurs auteurs et la façon dont ils rendront des comptes, mais il ne manquera pas non plus d'éveiller les consciences quant à la nécessité de faire cesser et de prévenir la répétition de tels actes dans d'autres situations de conflit armé.

Pour conclure, notre délégation souhaite beaucoup de courage, de succès et de détermination à M. Khan et à toute son équipe, dans cette mission immense et complexe qui leur a été confiée par l'Organisation des Nations Unies, tout en leur garantissant le soutien du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale dans l'accomplissement de leur tâche.

M^{me} Gasri (France) : Nous adressons à notre tour tous nos vœux de réussite à la Côte d'Ivoire pour sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et nous félicitons la Chine pour sa présidence de novembre.

Je souhaite aussi réitérer les condoléances présentées par le Président Emmanuel Macron au peuple des États-Unis d'Amérique à la suite du décès de l'ancien Président Bush.

Nous tenons à féliciter le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs établie conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, M. Karim Khan, pour sa nomination et pour son rapport d'étape (voir S/2018/1031). Nous espérons le voir régulièrement devant le Conseil de sécurité pour nous rendre compte des avancées des travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

La communauté internationale, dont la France, s'est tenue aux côtés des autorités iraqiennes dans la lutte contre le terrorisme. Nous nous tenons également à leurs côtés dans leurs efforts de reconstruction et de

réconciliation, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix durable en Iraq. Il y a quelques jours, le Président Macron a parrainé le fonds lancé par la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Nadia Murad, qui incarne un espoir pour le peuple iraqien et pour toutes les victimes de Daech, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse et quel que soit leur genre. La France contribuera au fonds pour la reconstruction du Sinjar, région iraqienne particulièrement marquée par les exactions de Daech, comme souligné par Karim Khan tout à l'heure.

La France accueillera par ailleurs en 2019 la prochaine conférence de suivi du Plan d'action de Paris en soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Ce plan comprend un important volet de lutte contre l'impunité, d'assistance technique, de formation de personnel, d'identification et de soutien aux victimes. Un fonds d'aide aux victimes de violences ethniques et religieuses a ainsi été mis en place. Nous pensons que l'opérationnalisation de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes contribuera également et pleinement à cet objectif.

Des fondations solides ont été mises en place ces trois derniers mois pour que l'Équipe d'enquêteurs s'acquitte du mandat fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2379 (2017) et dans les termes de référence, dans le respect des politiques et meilleures pratiques des Nations Unies. À cet égard, nous prenons note du rapport du Secrétaire général (A/73/253) qui explicite la politique de non-partage, par les mécanismes internationaux de reddition des comptes, d'éléments de preuve aux fins de leur utilisation dans le cadre de procédures pénales dans lesquelles la peine capitale pourrait être prononcée ou exécutée. Trois points nous paraissent essentiels pour soutenir le Conseiller spécial et son équipe d'enquêteurs.

Premier point, l'Équipe d'enquêteurs doit bénéficier des ressources dont elle a besoin, en commençant par ses ressources financières. Cela a été dit plusieurs fois avant moi. Nous invitons également le Conseiller spécial à veiller dans le recrutement de son personnel à refléter la diversité de genre, de langues et des traditions juridiques.

Le deuxième élément est la coopération – coopération avec l'Iraq tout d'abord. Nous saluons l'engagement du Gouvernement iraqien nouvellement élu et la mise en place d'un comité directeur pour fixer les modalités de cette coopération.

Nous prenons également bonne note du souci de l'Équipe d'enquêteurs d'associer tous les acteurs pertinents en Iraq, et notamment les organisations non gouvernementales, les minorités religieuses et les représentants des victimes. La coopération est également importante avec les mécanismes des Nations Unies. Nous nous félicitons en particulier de la coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui dispose d'un mandat large en matière de protection des droits de l'homme et d'appui à l'état de droit. La coopération du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et de son équipe d'experts est également essentielle, comme rappelé par le représentant du Kazakhstan tout à l'heure.

Enfin le troisième élément est le soutien à la justice. L'Équipe d'enquêteurs doit collecter et préserver des preuves susceptibles d'être utilisées dans le cadre de procédures judiciaires justes et équitables, d'abord en Iraq. Nous soutenons les efforts des autorités irakiennes en matière de renforcement du système judiciaire et de gouvernance. Au-delà, les victimes de Daech doivent pouvoir avoir accès à la justice partout et l'Équipe d'enquêteurs devra également y veiller.

Pour finir, la France continuera de soutenir la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité, qui sont indissociables. L'Équipe d'enquêteurs constitue un outil important et complémentaire des mesures prises par les autorités irakiennes pour s'assurer que tous les crimes les plus graves commis en Iraq soient portés devant la justice, quels que soient les auteurs et quelles que soient les victimes. L'Iraq a su vaincre militairement Daech, tenir des élections législatives dans de bonnes conditions et procéder à la nomination de nouvelles autorités. Il importe maintenant de s'atteler à la mise en œuvre d'une gouvernance inclusive fondée sur l'état de droit, qui serve les intérêts de toutes les composantes de la société irakienne, dans la stabilité et la prospérité, avec l'aide de la communauté internationale.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Vous pouvez compter sur notre appui. Qu'il me soit également permis de remercier la délégation chinoise d'avoir dirigé avec brio les travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

Je tiens également à présenter mes condoléances les plus sincères au peuple des États-Unis d'Amérique à la suite du décès de l'ancien Président Bush, qui avait joué un rôle très important pour faciliter la transition pacifique et démocratique en Pologne et dans notre partie de l'Europe à partir de 1989.

Je voudrais aussi remercier M. Khan et son équipe du rapport (voir S/2018/1031) et de l'exposé très instructif qui ont été présentés. Son travail, qui consiste à recueillir, conserver et stocker des éléments de preuve, reste crucial pour établir les responsabilités et pour rendre justice aux victimes des crimes commis par Daech/État islamique d'Iraq et du Levant. Qu'il me soit permis également de féliciter les autorités irakiennes de leur coopération avec l'équipe de M. Khan.

Comme M. Khan l'a signalé à juste titre, la résolution 2379 (2017) est d'une importance cruciale. Par cette résolution, le Conseil de sécurité a reconnu, d'une seule voix, l'importance du principe de responsabilité judiciaire pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, je voudrais souligner que nous ne pouvons pas être d'accord avec le point de vue exprimé dans la salle du Conseil par une délégation, selon lequel le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables est illégal. Il n'existe aucun fondement pour contester la légalité de cet organe, qui a été créé par la résolution 71/248 de l'Assemblée générale. Cette affirmation va également à l'encontre de l'esprit de la résolution 2379 (2017), concernant l'importance de l'application du principe de responsabilité.

La Pologne se félicite du début des activités préparatoires de l'Équipe d'enquêteurs, de la définition d'une stratégie et de principes directeurs pour son travail et de la mise en place des moyens financiers, logistiques et administratives dont elle aura besoin pour faciliter le commencement de ses activités de fond. Nous attendons avec intérêt que l'Équipe parvienne à sa pleine capacité opérationnelle. Nous encourageons tous les organismes des Nations Unies à collaborer étroitement avec l'Équipe et à lui fournir toute l'assistance nécessaire à l'accomplissement de son mandat. Comme M. Khan l'a souligné, lui et son équipe ont besoin de solidarité et d'appui, et il peut être assuré de l'entière solidarité de la Pologne et de son appui à ses travaux, qui sont extrêmement importants.

Nous sommes fermement convaincus que, pour faire progresser la réconciliation nationale et rétablir la stabilité en Iraq, il est essentiel de rendre justice aux victimes des atrocités commises par des groupes terroristes en faisant en sorte que les auteurs de ces crimes en répondent. Pour atteindre cet objectif, il faudra notamment mener des enquêtes minutieuses et recueillir et analyser des éléments de preuve. Cela doit être accompli dans le respect des critères internationaux les plus rigoureux et dans le cadre d'une coopération et d'une communication étroites avec les autorités iraqiennes, afin de garantir la recevabilité et l'utilisation la plus large possible de ces éléments de preuve et autres pièces à conviction par les tribunaux nationaux, ainsi que par les juges d'instruction et le ministère public nationaux.

Nous nous félicitons qu'il soit prévu d'inclure du personnel iraquien dans l'Équipe, lequel travaillera sur un pied d'égalité avec les agents internationaux. Nous sommes convaincus que leur participation permettra non seulement d'accroître l'efficacité des travaux de l'Équipe et sa capacité de s'acquitter de son mandat, mais aussi de renforcer l'appui de la population iraquienne à ses activités. Nous espérons que cela aidera également à maximiser l'utilisation potentielle des éléments de preuve recueillis, dans le cadre de procédures pénales nationales crédibles, impartiales et indépendantes conduites devant des tribunaux nationaux compétents en Iraq et dans des États tiers, ainsi qu'à rehausser les processus de responsabilisation en place, à engager de nouvelles procédures régulières et à contribuer à la réconciliation et à la stabilisation. Nous nous félicitons vivement que soit reconnue la nécessité de veiller à ce que la nomination des membres iraqiens de l'Équipe d'enquêteurs respecte le principe de la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes, les origines ethniques et les confessions, ce qui permettra de refléter la diversité de la population iraquienne et de renforcer la capacité de l'Équipe à recueillir les éléments de preuve au sein des diverses communautés touchées par Daech.

Il est primordial de protéger et d'aider les victimes. C'est pourquoi nous saluons l'intention de créer un groupe spécialisé dans la protection des victimes et des témoins afin de faciliter la fourniture d'un appui adapté.

En ce qui concerne les efforts visant à faire en sorte que les auteurs des crimes commis par des groupes terroristes en répondent, nous encourageons les autorités iraqiennes et l'Équipe d'enquêteurs à accorder, dans le cadre des poursuites engagées contre les combattants de Daech, une attention particulière aux crimes sexuels et

sexistes, comme d'autres délégations l'ont déjà souligné. Il faut aussi insister tout spécialement pour que toutes les violations et atteintes commises à l'encontre des enfants fassent l'objet d'enquêtes. De plus, à notre avis, il est indispensable d'éviter de pénaliser les femmes et les enfants issus des familles des combattants de Daech mais n'ayant aucun lien avec cette organisation.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus l'appui de la Pologne à l'Équipe d'enquêteurs, et appeler à coopérer avec le Conseiller spécial, et avec l'Équipe dans l'exécution de son important mandat. Qu'il me soit permis de souligner qu'il importe qu'elle l'accomplisse en se conformant aux politiques et aux meilleures pratiques de l'ONU, notamment s'agissant du partage des éléments de preuve aux fins de leur utilisation dans le cadre de procédures pénales dans lesquelles la peine capitale pourrait être prononcée ou exécutée, ainsi qu'au droit international applicable, y compris le droit, les règles et les normes internationales des droits de l'homme, en particulier celles qui concernent l'équité des procès et les garanties d'une procédure régulière. Enfin, je voudrais une fois de plus saluer l'engagement du Conseiller spécial à faire en sorte que l'Équipe parvienne à sa pleine capacité opérationnelle et à veiller au plein respect de son mandat, conformément à la résolution 2379 (2017). Je lui souhaite, ainsi qu'à l'Équipe, plein succès dans l'accomplissement de leurs tâches importantes.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous félicite à mon tour, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je tiens à vous assurer de notre plein appui durant le mois de décembre. Qu'il me soit également permis de profiter de cette occasion pour remercier la Chine du succès de sa présidence en novembre.

Je tiens à remercier M. Khan, le Conseiller spécial, de son exposé instructif. À n'en pas douter, les tâches qui lui incombent sont très ambitieuses, mais il peut assurément compter sur l'appui sans faille de la Suède dans ses efforts.

Je saisis par ailleurs cette occasion pour féliciter M^{me} Nadia Murad du prix Nobel de la paix qui lui a été attribué en reconnaissance des efforts qu'elle déploie afin de mettre un terme à la violence sexuelle en période de conflit. Cette reconnaissance importante, au nom de toutes les victimes de Daech, insuffle un nouvel élan à l'action visant à demander des comptes aux responsables de tels actes.

Il s'est révélé extrêmement difficile de promouvoir l'établissement des responsabilités en cas de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits dans les conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil. L'appui unanime dont a bénéficié la décision de créer l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est donc particulièrement significatif et constitue une réalisation majeure. Nous devons à présent rester unis pour appuyer activement la mise en œuvre de cet important mandat.

À cet égard, nous accueillons favorablement la vision stratégique et les priorités énoncées aujourd'hui par le Conseiller spécial, en particulier l'approche axée sur les victimes, au cœur de laquelle se trouvent les personnes les plus touchées par ces crimes. Les nombreux exemples cités dans les rapports du Secrétaire général et de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Patten, nous rappellent sans cesse pourquoi cette approche axée sur les victimes est si importante. Dans ce contexte, nous soulignons également que les enfants ayant un lien perçu ou réel avec Daech sont en tout premier lieu des victimes et doivent être traités comme tels. Il sera crucial que ce mécanisme recueille l'adhésion collective des personnes touchées, et qu'il suscite leur confiance. La création d'un groupe spécialisé dans la protection des victimes et des témoins a donc son importance.

Il est impératif de veiller à ce que l'Équipe d'enquêteurs soit dotée des compétences spécialisées et des ressources nécessaires. L'Équipe doit être en mesure de recueillir efficacement les éléments de preuve concernant les crimes commis contre des hommes, des femmes ou des enfants, y compris les actes de violence sexuelle et sexiste. Nous sommes heureux que l'Équipe entende coopérer étroitement avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit.

L'environnement opérationnel et sécuritaire en Iraq est très complexe. Nous partageons la conclusion de M. Khan : il faut élaborer des solutions logistiques et opérationnelles novatrices. Il sera déterminant, pour le succès des travaux de l'Équipe, d'emporter l'appui et l'adhésion robustes des Iraquiens. À cet égard, la récente rencontre entre M. Khan et le Premier Ministre

Abdul-Mahdi est un pas dans la bonne direction. Nous nous félicitons des échanges réguliers et de la coordination entre l'équipe de M. Khan et le Comité directeur mis en place par le Gouvernement iraquien. En tant qu'institution indépendante et impartiale, l'Équipe d'enquêteurs peut également jouer un rôle clef pour aider le Gouvernement iraquien à renforcer ses capacités dans le secteur juridique. La coopération entre l'Équipe et le Gouvernement iraquien peut avoir des effets mutuellement bénéfiques.

Nous nous félicitons que l'Équipe entende faire en sorte que la désignation de ses membres iraquiens respecte le principe de la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes, les origines ethniques et les confessions. Il sera essentiel que l'Équipe noue des relations de confiance avec les groupes religieux et ethniques minoritaires, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes nationales. L'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'ensemble du système des Nations Unies est également important.

Il est crucial que soient établies les responsabilités de tous les crimes atroces commis en Iraq. La quête de responsabilisation contribuera à la réconciliation et à la paix à long terme. À cet égard, l'état de droit et le système juridique iraquien doivent être renforcés, aussi bien à long terme qu'en ce qui concerne les procédures judiciaires engagées contre les membres présumés de Daech actuellement poursuivis par les tribunaux iraquiens. Nous encourageons les autorités iraqiennes à mettre en place une législation nationale qui veille à ce que les auteurs de crimes internationaux soient jugés en Iraq, dans le plein respect des principes de l'état de droit et des garanties d'une procédure régulière. L'appui de l'ONU sera essentiel à cet égard, et nous restons fermement opposés à la peine de mort. Conformément aux politiques et pratiques optimales de l'ONU, les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs ne seront pas utilisés dans le cadre de procès pouvant donner lieu à des condamnations à la peine de mort. Il faut continuer à suivre cette question de près.

La Suède a été l'un des premiers pays à engager des poursuites contre les auteurs présumés de crimes de guerre qui auraient été commis en Iraq et en Syrie. Nous espérons vivement que l'Équipe d'enquêteurs apportera son appui en faveur de la compétence universelle, notamment en matière d'échange d'informations et d'appui, le cas échéant, aux poursuites engagées dans

d'autres juridictions nationales pour les crimes commis par Daech, grâce à l'entraide judiciaire.

Pour terminer, il faut promouvoir d'urgence les efforts visant à amener Daech à répondre de ses crimes. Pour ce faire, il faut du courage politique et un appui international sans faille et dans l'unité. L'Iraq peut compter sur la Suède en tant que partenaire engagé pour avancer sur cette voie.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite la Côte d'Ivoire pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. La Chine vous assure de son plein appui, Monsieur le Président, et remercie tous ceux qui lui ont apporté leur appui durant sa présidence du Conseil.

La Chine a exprimé ses condoléances à la suite du décès de l'ancien Président des États-Unis, George H. W. Bush, et voudrait présenter ses condoléances aux membres de sa famille.

L'Iraq traverse actuellement une phase critique en ce qui concerne la paix, la stabilité et la reconstruction de l'État. Une solution politique sans exclusive est le seul moyen d'instaurer une paix et une sécurité durables en Iraq. La Chine espère que le nouveau Gouvernement iraquien fera des progrès supplémentaires dans la promotion du développement économique, l'amélioration des conditions de vie de la population et l'accélération du processus de reconstruction.

Les activités des terroristes en Iraq ont fait un grand nombre de victimes parmi les civils et constituent une grave menace pour la paix et la sécurité en Iraq, dans la région et dans le monde. La Chine salue les efforts inlassables déployés par le Gouvernement et le peuple iraquiens pour lutter contre le terrorisme et appuie les efforts déployés par l'Iraq pour traduire les terroristes en justice, conformément aux lois nationales pertinentes.

La Chine prend note du premier rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2018/1031), et salue ses efforts. La Chine appuie l'Équipe d'enquêteurs dans ses efforts pour protéger les victimes du terrorisme et coopérer avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq et d'autres entités afin d'éviter un redoublement des tâches. Nous espérons que l'Équipe d'enquêteurs s'acquittera de ses fonctions conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et dans le strict respect de la résolution 2379 (2017) et de son mandat. Nous espérons en outre que l'Équipe

d'enquêteurs, en consultation avec le Gouvernement iraquien et toutes les parties concernées, formulera une stratégie de mise en œuvre détaillée et procédera au déploiement initial dans les meilleurs délais, en donnant la priorité à la collecte et à l'analyse des éléments de preuve existants et en menant des enquêtes ciblées sur le terrain.

Comme il est indiqué dans le rapport, la capacité de l'Équipe d'enquêteurs à relever efficacement les défis dépendra de la confiance et de l'appui du peuple iraquien. L'Équipe d'enquêteurs doit respecter pleinement la souveraineté nationale de l'Iraq et sa compétence à l'égard des crimes commis sur son territoire et jouer ainsi un rôle actif dans le renforcement des capacités du Gouvernement iraquien à engager des poursuites contre les groupes terroristes.

La situation internationale en matière de lutte contre le terrorisme reste difficile. En effet, les forces terroristes continuent de se livrer à des activités terroristes et de diffuser des idées extrémistes par divers moyens. La communauté internationale doit renforcer sa coopération, uniformiser les normes et adopter des mesures concrètes pour lutter résolument contre tous les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité. La Chine est prête à continuer d'œuvrer de concert avec la communauté internationale pour faire progresser la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter, à vous et à votre équipe, plein succès suite à votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

Je voudrais également remercier et féliciter la délégation chinoise qui, le mois dernier, a assuré la présidence du Conseil avec beaucoup de fiabilité et de professionnalisme.

Comme le Ministère des relations extérieures du Pérou l'a déjà fait par l'entremise d'un communiqué officiel, nous exprimons nos condoléances les plus sincères à la suite du décès du Président George H. W. Bush.

Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et nous remercions M. Karim Khan de son exposé important. Nous nous félicitons de sa nomination et nous voudrions exprimer notre appui à sa vision, à ses priorités et aux premières activités qui ont été menées sous sa direction.

Le Pérou, qui s'est porté coauteur de la résolution 2379 (2017), par laquelle le Conseil a créé l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, estime qu'il est essentiel d'appuyer l'Iraq dans ces efforts, afin de garantir l'accès à la justice et de contribuer à la réconciliation dans ce pays. Nous soulignons qu'il importe que l'Équipe d'enquêteurs soit perçue comme un acteur impartial et indépendant et que son action soit guidée par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme.

Nous insistons également sur la nécessité de doter l'Équipe d'enquêteurs des ressources nécessaires et notamment, entre autres aspects liés à l'exécution de son mandat, d'infrastructures physiques et technologiques nécessaires à la préservation d'éléments de preuve qu'elle va recueillir. À cet égard, nous soulignons l'intention du Conseiller spécial de créer un groupe spécialisé de protection des victimes et des témoins, qui, à notre avis, est essentiel à l'exécution de son mandat.

Nous estimons qu'il est essentiel que l'Équipe d'enquêteurs, les autorités iraqiennes et la société civile maintiennent une coopération harmonieuse, conformément au mandat approuvé par le Conseil et à un éventuel accord de siège, et qu'elles continuent de bénéficier de l'appui du Bureau des affaires juridiques. D'autre part, nous estimons qu'il faut assurer la cohérence des travaux de l'Équipe d'enquêteurs avec ceux des autres entités du système des Nations Unies, notamment le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, ainsi que le Comité contre le terrorisme. Nous saluons l'appui apporté par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui a facilité le déploiement de l'Équipe d'enquêteurs à Bagdad en octobre dernier.

Nous ne devons pas oublier qu'en dépit des progrès évidents enregistrés dans la lutte contre Daech, la menace que ce groupe représente demeure latente sous de nouvelles formes. Le travail de l'Équipe d'enquêteurs, qui s'emploie à promouvoir l'état de droit et la lutte contre l'impunité, est essentiel pour lutter plus efficacement contre cette menace. À cet égard, et pour terminer, tout en saluant les progrès réalisés dans la phase actuelle de collecte des éléments de preuve, nous voudrions souligner que le Conseil doit

promouvoir la coopération nécessaire pour que les autorités compétentes d'autres pays et des mécanismes supranationaux puissent également y avoir accès afin de garantir l'accès à la justice.

M. Gebru (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour féliciter la Côte d'Ivoire de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci, et nous vous assurons, Monsieur le Président, de l'appui et de la coopération de l'Éthiopie. Nous félicitons également la Chine de s'être bien acquitté de ses fonctions dans le cadre de sa présidence pour le mois de novembre.

Nous présentons nos sincères condoléances aux États-Unis d'Amérique à la suite du décès de l'ancien Président George H. W. Bush.

Nous remercions le Conseiller spécial, M. Khan, de son premier exposé sur les efforts visant à amener Daech à répondre de ses crimes en Iraq. C'est sous la présidence éthiopienne que la résolution 2379 (2017) a été adoptée afin de faire en sorte que les membres de Daech répondent des crimes qu'ils ont commis en Iraq, y compris lorsque ces crimes sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. L'adoption de cette résolution était une réponse adéquate à la demande faite par le Gouvernement iraquien, qui a sollicité l'aide de la communauté internationale pour amener les membres de Daech à répondre des crimes qu'ils ont commis.

En commettant des meurtres, des enlèvements, des prises d'otages, des attentats-suicides à la bombe et en se livrant à la destruction du patrimoine culturel, Daech a commis des crimes très graves susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide. Nous n'oublierons jamais la perte de nos compatriotes, qui ont été massacrés sans pitié par Daech en Libye, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons appuyé l'adoption de la résolution, 2379 (2017) : pour que les membres de Daech répondent des crimes qu'ils ont commis en Iraq.

Dans ce contexte, nous appuyons la constitution de l'Équipe d'enquêteurs, dirigée par le Conseiller spécial, à l'appui des efforts engagés par l'Iraq pour recueillir et conserver des éléments de preuve d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par Daech. Nous pensons que l'Équipe doit agir dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et

de sa compétence concernant les crimes commises sur son territoire.

Nous notons que l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a officiellement commencé ses travaux et présenté son premier rapport (voir S/2018/1031) conformément à la résolution 2379 (2017). Nous notons également que le Conseiller spécial a fait son rapport au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. En outre, nous prenons note de sa visite en Iraq et de la série de rencontres avec de hauts responsables des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Gouvernement à divers niveaux, ainsi qu'avec des survivants, des groupes de la société civile et des membres de différentes communautés.

Compte tenu de la gravité des crimes commis par Daech et de l'ampleur des défis que le pays doit relever, l'Iraq aura besoin de recevoir un appui technique approprié et d'avoir les moyens de renforcer ses capacités. Il est important que les États Membres et les organisations régionales et internationales apportent au Gouvernement iraquien l'assistance juridique voulue et lui donnent les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire. Je conclus mon intervention en exprimant mon plein appui aux efforts visant à ce que les membres de Daech répondent de tous les crimes qu'ils ont commis, non seulement en Iraq, mais également dans d'autres parties du monde.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me faire l'écho de ce qui a été dit par les délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation ivoirienne, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. En outre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la délégation chinoise pour la manière efficace dont elle a dirigé les travaux durant le mois de novembre. Nous nous félicitons également du rapport présenté par le Conseiller spécial du Secrétaire général et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2018/1031), M. Karim Assad Ahmad Khan, à qui nous exprimons notre plein appui dans l'accomplissement de son mandat.

Ma délégation attire l'attention sur le rapport du Conseiller spécial sur les progrès accomplis dans la coordination des activités et la mise en place de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en vue d'honorer et de mettre en œuvre le mandat défini dans la résolution 2379 (2017). Nous encourageons la poursuite des travaux conjoints avec toutes les institutions qui font partie du système des Nations Unies et, surtout, le développement de liens et de bonnes relations avec le Gouvernement et le peuple iraqiens.

Aujourd'hui, l'Iraq dispose d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu qui doit relever les défis de la transition après un conflit, notamment la reconstruction de la quasi-totalité du pays et, surtout, la réconciliation et l'application du principe de responsabilité judiciaire. Néanmoins, l'Iraq reste confronté à la menace que représente Daech, car, bien que l'organisation terroriste ait été vaincue dans une grande partie du pays, elle a toujours la capacité de perpétrer des attaques asymétriques contre la population civile et ses infrastructures, ainsi que contre les forces de l'ordre. En témoignent les attaques qui ont été signalées par la Mission d'Assistance des Nations Unies pour l'Iraq dans les villes de Bagdad, Ninive et Kirkouk, entre autres.

De même, la découverte de plus de 200 charniers, qui pourraient contenir les dépouilles de plus de 12 000 victimes de Daech, principalement des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des membres des forces de l'ordre iraqiennes, donne une idée de la brutalité et du caractère criminel de cette organisation terroriste et souligne la nécessité urgente d'identifier les auteurs pour qu'ils répondent de leurs actes devant la justice. À cet égard, et compte tenu de la gravité des crimes contre l'humanité commis par Daech, nous encourageons l'Équipe d'enquêteurs à coopérer avec le Gouvernement iraquien et à l'aider à préserver l'intégrité de ces charniers, afin de recueillir et de conserver autant d'éléments de preuve que possible pour mener les enquêtes et procédures judiciaires correspondantes, qui permettront de garantir que ces violations ne restent pas impunies et d'identifier les victimes et les rendre à leurs familles.

À cette fin, il est important que l'Équipe d'enquêteurs renforce le développement des capacités pour établir des bases de données génétiques permettant l'exhumation et l'identification de ces restes à l'appui de son travail d'enquête. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures sur le traitement et la conservation

de tous les éléments de preuve recueillis, ainsi que la protection et l'assistance aux survivants et aux témoins, doivent être conformes aux normes internationales les plus strictes.

D'autre part, il est impératif que l'Équipe d'enquêteurs développe des synergies et travaille en étroite collaboration non seulement avec les différents bureaux et institutions du système des Nations Unies, mais aussi avec les différents organes subsidiaires du Conseil, tels que le Comité créé par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et les entités associées, ainsi qu'avec le Comité contre le terrorisme.

Nous réaffirmons que les travaux menés par l'Équipe d'enquêteurs dans l'exercice de son mandat doivent être réalisés dans le respect de la souveraineté de l'Iraq et sans renoncer à son impartialité, à son indépendance et à sa crédibilité, afin que les enquêtes fondées sur les éléments de preuve recueillis par cette équipe répondent aux normes les plus élevées strictes en matière de justice.

Enfin, il importe de garder à l'esprit que les politiques de changement de régime, d'interventionnisme et d'ingérence dans les affaires intérieures des États ont été une des principales raisons qui ont conduit à des vides politiques et contribué à l'affaiblissement des forces de l'ordre et de sécurité, favorisant l'émergence du terrorisme et de l'extrémisme dans la région.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais à mon tour, à la suite des condoléances exprimées par le Président de la République de Côte d'Ivoire, M. Alassane Ouattara, qui sera assis à ma place demain à l'occasion d'un débat de haut niveau, au nom du Gouvernement et du peuple ivoiriens, m'incliner devant la mémoire du Président George Herbert Walker Bush, quarante-et-unième Président des États-Unis d'Amérique, qui fut un des membres les plus éminents du Conseil de sécurité.

Ma délégation salue également M. Karim Asad Ahmad Khan pour la présentation de son rapport (voir S/2018/1031). Ce rapport nous instruit sur les dispositions que l'Équipe d'enquêteurs entend prendre pour la mise en œuvre effective de la résolution 2379 (2017), adoptée par le Conseil de sécurité le 21 septembre 2017. Ce rapport étant le premier que M. Khan présente devant le Conseil, la Côte d'Ivoire voudrait saisir cette occasion pour lui

adresser ses sincères félicitations pour sa nomination à ce poste et lui souhaiter plein succès dans la conduite de la mission qui lui a été confiée par le Secrétaire général.

La découverte récente de 202 fosses communes avec plus de 12 000 corps dans les provinces du nord et de l'ouest de l'Iraq, auparavant sous contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant, témoigne de la cruauté de ce groupe terroriste et interpelle notre conscience sur l'urgence de l'opérationnalisation de l'Équipe d'enquêteurs. Pour ce faire, mon pays invite tous les États Membres à une solidarité sans faille envers cette équipe pour lui permettre de remplir efficacement sa mission.

En effet, malgré les revers militaires récemment subis en Iraq, Daech continue de représenter une sérieuse menace pour la stabilité de ce pays, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales, avec plus de 30 000 combattants terroristes étrangers provenant d'une centaine de pays et son nouveau mode opératoire à travers notamment la diversification de ses ressources financières, l'utilisation de médias sociaux et la manipulation de tribus locales. D'où l'impérieuse nécessité de mobiliser tous les efforts pour mettre un terme le plus rapidement possible aux activités de ce groupe terroriste, notamment par la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil.

La Côte d'Ivoire voudrait saluer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pour le renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme qui sape les efforts de développement de nombreux États et affecte la vie de milliers d'individus. À cet égard, ma délégation se réjouit des réformes engagées visant la restructuration et l'amélioration de l'architecture antiterroriste des Nations Unies, à travers notamment la création du Bureau de lutte contre le terrorisme et l'adoption de la résolution 2354 (2017) portant sur le document intitulé « Cadre international global de lutte contre la propagande terroriste », (S/2017/375, annexe) assorti de principes directeurs et de bonnes pratiques à suivre pour combattre efficacement les moyens dont Daech et Al Qaida se servent pour propager le terrorisme dans le monde entier. Ma délégation voudrait rappeler la responsabilité qui incombe au Conseil et la nécessaire coopération sur le plan régional et international dans cette lutte contre Daech et ses groupes associés. La Côte d'Ivoire est déterminée, pour sa part, à œuvrer avec l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour éradiquer ce fléau.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire voudrait saluer une fois de plus le courage des forces de sécurité et de défense iraqiennes, qui ont vaincu Daech en 2017, et féliciter les autorités iraqiennes pour la bonne tenue d'élections législatives le 12 mai, ayant abouti à la désignation de M. Barham Salih et M. Adel Abdul-Mahdi, respectivement Président de la République et Premier Ministre. Pour mon pays, ces actes permettront à l'Iraq de retrouver la paix durable et la stabilité, afin de contribuer à la pacification de la région et tirer meilleur profit de ses immenses richesses.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord féliciter la République de Côte d'Ivoire de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et lui souhaiter plein succès dans ses travaux. Nous remercions également la République populaire de Chine de sa conduite avisée du Conseil le mois dernier.

Ma délégation tient à exprimer ses plus sincères condoléances à la délégation des États-Unis à New York, à l'Administration des États-Unis et au peuple américain à la suite du décès de l'ancien Président George Herbert Walker Bush.

Nous remercions également de son exposé très utile M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous saluons son engagement personnel à accomplir son travail avec soin et détermination dans des circonstances difficiles, ainsi que les efforts inlassables qu'il déploie pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 2379 (2017) et aux normes internationales les plus élevées.

Nous nous félicitons du premier rapport (voir S/2018/1031) du Conseiller spécial sur la collecte, la conservation et le stockage de preuves des crimes commis par le groupe terroriste Daech, afin de promouvoir la responsabilité et la justice. La communauté internationale a souhaité apporter son aide à la République d'Iraq dans l'ère de l'après-Daech et dans la foulée des victoires qu'elle a remportées contre ce groupe, comme en témoignent les efforts unifiés qui ont conduit à l'adoption d'une résolution internationale condamnant les crimes commis par Daech en Iraq et appelant à la collecte d'éléments de preuve. À cet égard,

nous saluons les efforts déployés par le Royaume-Uni et les autres coauteurs, en coopération avec le Gouvernement iraqien, pour parrainer la résolution. Ces efforts ont porté leurs fruits, comme en témoigne l'adoption de la résolution 2379 (2017), qui demande notamment de recueillir des preuves de tous les actes commis par l'organisation terroriste Daech en Iraq, susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.

Au paragraphe 2 de la résolution, il est demandé de créer une équipe internationale d'enquêteurs, dirigée par un conseiller spécial du Secrétaire général qui serait chargé de recueillir, conserver et stocker les preuves des crimes perpétrés par Daech et de les remettre aux tribunaux nationaux iraqiens. Cela est conforme au contenu de la résolution, qui réaffirme le plein respect de la souveraineté et de la compétence juridique et judiciaire de l'Iraq. Mon pays espère que l'Équipe d'enquêteurs obtiendra les résultats escomptés. Nous soulignons que le Gouvernement iraqien a pris aussi rapidement que possible les mesures nécessaires pour faciliter la création de l'Équipe internationale d'enquêteurs.

Nous appelons la communauté internationale et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à conjuguer leurs efforts pour faire face au phénomène du terrorisme international, qui menace la paix et la sécurité internationales. Il faut enrayer ce fléau, conformément à la Charte des Nations Unies, qui souligne la nécessité de la coopération internationale pour combattre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Conformément à la résolution et au mandat, le mécanisme de travail de l'Équipe d'enquêteurs est fondé sur le plein respect de la compétence judiciaire de l'Iraq, et la résolution a défini un certain nombre de méthodes pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs.

Premièrement, l'Équipe recueille, conserve et stocke les éléments de preuves des crimes commis par Daech en Iraq afin de les remettre aux tribunaux nationaux iraqiens. Elle veillera à ce que ces éléments de preuve soient utilisés le plus largement possible et permettent aux autorités iraqiennes compétentes d'enquêter sur les crimes commis par Daech. Ces éléments de preuve seront utilisés à terme dans le cadre de procédures pénales équitables et indépendantes menées par les tribunaux iraqiens compétents. Les autorités iraqiennes compétentes doivent être les principales destinataires de ces éléments de preuve, comme spécifié

dans le mandat; toute autre utilisation sera déterminée en accord avec le Gouvernement iraquien, au cas par cas.

À cet égard, en ce qui concerne la peine de mort, mon gouvernement estime qu'il est prématuré de parler de cette question, d'autant plus que le Conseil de sécurité a décidé de revoir le mandat du Conseiller spécial et de l'Équipe après une période de deux ans. Nous réaffirmons à cet égard que l'Iraq ne fait qu'exercer son droit souverain au titre de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Et nous réitérons ce que nous avons déjà dit au Conseil de sécurité le 13 novembre (voir S/PV.8396) concernant les procès, à savoir que ces derniers interviennent après de longues procédures judiciaires, durant lesquelles sont respectés le droit de défense des accusés et leur droit de faire appel de toutes les décisions rendues.

Deuxièmement, la résolution 2379 (2017) souligne que tout autre État Membre sur le territoire duquel l'EIL (Daech) aurait commis des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide, peut demander à l'Équipe de recueillir des éléments de preuve sur ces actes, mais seulement avec l'approbation du Conseil, qui pourra prier le Secrétaire général de présenter un mandat distinct concernant le fonctionnement de l'Équipe dans l'État en question.

Troisièmement, la résolution souligne que l'Équipe devrait veiller à ce que ceux de ses membres qui sont irakiens tirent parti de l'expertise internationale en son sein et n'épargner aucun effort pour échanger des connaissances avec l'Iraq et lui prêter une assistance technique.

Quatrièmement, le Gouvernement de mon pays insiste que l'Équipe devrait être impartiale, indépendante, comme le souligne la résolution 2379 (2017), et agir conformément à son mandat, qui constitue le cadre

dans lequel elle agit, et aux meilleures pratiques des Nations Unies, ainsi que dans le respect du droit international applicable.

Cinquièmement, afin que le Gouvernement iraquien puisse mettre en œuvre de la meilleure façon possible les dispositions de la résolution et accepter les résultats auxquels elle parviendrait, il importe que les États Membres et les organisations régionales et intergouvernementales lui apporte l'assistance juridique voulue et lui donne les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire, en application de la résolution 2379 (2017).

Sixièmement, l'Iraq invite les États et les organisations régionales et intergouvernementales à appuyer pleinement l'Équipe, notamment en lui versant des fonds et en lui fournissant du matériel et des services afin de lui permettre de s'acquitter de ses tâches. Nous ne pouvons à cet égard que nous féliciter des contributions versées par le Royaume-Uni, le Royaume des Pays-Bas et l'État du Qatar au Fonds d'affectation spéciale, ainsi de l'annonce faite dans ce sens aujourd'hui par la délégation des États-Unis. Et nous demandons aux États Membres d'aider l'Équipe à s'acquitter de son mandat et à atteindre le noble objectif pour lequel elle a été créée.

Enfin, nous attendons de l'Équipe d'enquêteurs internationaux qu'elle agisse dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence, ainsi que du système judiciaire iraquien. Et nous demandons à nouveau aux États Membres de fournir rapidement à l'Équipe d'enquêteurs les ressources financières dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat durant la période fixée dans la résolution, tel qu'indiqué dans le rapport présenté à la Cinquième Commission par le Chef de l'Équipe d'enquêteurs, à qui nous souhaitons, ainsi qu'aux membres de l'Équipe, plein succès.

La séance est levée à 17 h 5.